

Bonnes
feuilles de
« Paroles
de prolétaires »
le dernier livre
d'Arlette
Laguiller

p.11

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1675 - 18 août 2000 - prix : 9F

Hausse des carburants :

**COUP DE POMPE
POUR LES USAGERS,
MAIS GROS LOT
POUR LES
COMPAGNIES
PÉTROLIÈRES**

Espagne : Bras de fer meurtrier
entre l'ETA et le
gouvernement central

p. 6/7

M 6189 - 1675 - 9,00 F



SOMMAIRE

Leur société

- 2 - Limoges: 150 personnes menacées d'expulsion
- 4 - Immigration clandestine: fermer les frontières ou en finir avec la misère?
 - Sans-papiers: manifestation le 19 août

Tribune

- 4 - Unedic: pour des états généraux... comme en 1789!

Dans le monde

- 6 - Espagne: bras de fer meurtrier entre l'ETA et le pouvoir central
 - Chili: Pinochet jugé au Chili?
- 7 - Russie: après un an de Poutine

Dans les entreprises

- 5 - Les méfaits du glycol dans les entreprises
- 8 - Alstom La Courneuve: un délégué réintégré
 - France Télécom: un racket inadmissible
- 9 - Assistance publique-Hôpitaux de Paris: les accords Aubry ne sont pas une manne
 - Hôpital Beaujon: un été de galère
 - CAF - Roubaix: non à l'accueil marathon

Il y a 80 ans

- 10 - L'échec de l'Armée Rouge en Pologne

Lire

- 11 - Paroles de prolétaires (extraits)

Les Rendez-vous d'été

- 12 - Les caravanes de Lutte Ouvrière

Etat-Unis:

● BUSH SE LANCE DANS LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN FAISANT EXÉCUTER DEUX CONDAMNÉS

Deux condamnés à mort ont été exécutés mercredi 9 août au Texas. Cela porte à vingt-huit le nombre d'exécutions capitales dans cet État depuis le début de l'année, cent quarante depuis les cinq années que George W. Bush y est gouverneur.

Un des deux condamnés était un retardé mental, mais cela n'a pas incité Bush à faire preuve de «compassion», tout comme, en juin dernier, il avait été insensible au fait que Gary Graham avait été condamné sur

la foi d'un seul témoignage oculaire.

Car si Bush fait de la «compassion» un des thèmes de sa campagne pour les prochaines élections présidentielles, il n'en oublie pas pour autant de flatter l'électorat réactionnaire auquel il s'adresse, en refusant d'accorder son droit de grâce. La peine capitale n'a jamais fait baisser la criminalité dans les États qui la pratiquent, mais pour le candidat Bush, cette pratique barbare tient lieu d'argument dans sa chasse aux voix.

Firestone:

DES PNEUS QUI CRÈVENT... POUR LES PROFITS

Une étude du gouvernement américain, parue au mois de mai dernier, a montré que certains pneumatiques vendus par Firestone, utilisés sur des véhicules tout-terrain et des camionnettes, avaient tendance à exploser anormalement; ils seraient à l'origine de plus de 300 accidents et de 46 morts au cours des dix dernières années aux États-Unis.

Dès lors, en toute logique, ils auraient dû être remplacés. Mais Firestone n'a pas réagi pendant plusieurs semaines. Puis, l'affaire prenant une allure de scandale avec la multiplication d'articles de presse et de sujets télévisés, ainsi que l'in-

tervention d'associations de consommateurs, la menace que l'indignation finisse par nuire à l'image de l'entreprise et donc à ses profits, a conduit Firestone à s'engager à retirer ses pneus du marché.

Firestone a fait le calcul pour déterminer ce qu'il gagnait en continuant à vendre des pneus défectueux ou à les retirer de la vente. Dans ce type de calcul n'entre pas en compte le nombre de victimes, mais la quantité de dollars gagnés ou perdus. C'est la logique capitaliste. Si le capitalisme pouvait crever, lui, une fois pour toutes, cela éviterait bien des accidents.

● QUAND CLINTON SE REPENT

C'est devant 4 500 pasteurs rassemblés à Chicago qu'une nouvelle fois le président des États-Unis, Bill Clinton a tenu à faire acte de contrition pour ses péchés. De quoi se repend-il? Des bombardements de Belgrade et du Kosovo, des embargos contre l'Irak et Cuba qui au non de la lutte contre des dictateurs ne frappe que des peuples? Non, plus simplement du péché de chair qu'il reconnaît avoir commis dans des relations extra-conjugales avec une jeune stagiaire de la Maison-Blanche. Son conseiller spirituel, un certain révérend Hyles a exhorté le «Très-haut» à aider Clinton à parvenir à une «maturité personnelle». Ainsi le Président des États-Unis ne serait qu'un immature!

Limoges: 150 personnes menacées d'expulsion

Cent cinquante personnes sont menacées d'expulsion au centre ville de Limoges. En effet, les immeubles où elles logent font partie d'un ensemble immobilier que possédait un homme d'affaires véreux qui devait pas mal d'argent au fisc et qu'on ne voit plus. Du coup, depuis 1998, les locataires n'ont plus reçu de quittance de loyer et les bâtiments n'étaient plus entretenus.

Les locataires les plus aisés ont pu quitter les lieux, les plus pauvres n'ont eu d'autre choix que de rester et d'y vivre dans des conditions de plus en plus insalubres. Les appartements libérés ont été occupés par des gens en situation de grande précarité dont beaucoup de jeunes et d'immigrés sans papiers.

La justice s'est emparée des biens immobiliers et les immeubles vendus aux enchères ont été acquis pour une bouchée de pain (le prix d'un simple appartement pour la plupart), par des petits bourgeois désireux de faire fructifier au plus vite ces affaires.

Ils ont engagé une procédure d'expulsion en commençant par un immeuble bien

placé au centre ville. Les locataires, qui n'ont pas de quittance de loyer depuis deux ans, sont tous considérés comme des «squatters», alors que la plupart ont un bail et paient régulièrement leurs factures d'électricité.

Il faut dire que les acquérants se sont attirés, comme par hasard, en premier lieu à l'immeuble qui abrite le plus de gens en situation de précarité extrême qui ont donc beaucoup de problèmes pour se défendre.

Pour l'instant, la mairie de Limoges et la préfecture de la Haute-Vienne, interpellées, ne lèvent pas le petit doigt et se renvoient la balle. Pourtant, dans la ville de Limoges, il y a des centaines de logements vacants, notamment dans les HLM de la ville.

À l'initiative du collectif DAL local, un rassemblement s'est tenu devant le Palais de justice de Limoges le 9 août, à l'occasion de l'audience en référé. La décision a été reportée le 8 septembre. Une affaire à suivre attentivement.

Correspondant

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET Attention notre adresse vient d'être modifiée. C'est désormais: <http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 11 000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 04 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
 PRÉNOM:
 ADRESSE:
 CODE POSTAL et VILLE:
 COMPLÈMENT D'ADRESSE:
 Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de:
 Règlement:
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

Éditorial

Hausse de l'essence et du fioul :

COUP DE POMPE POUR LES USAGERS, GROS LOT POUR LES PÉTROLIERS

■ Comme on pouvait s'y attendre, il n'y aura pas de trêve estivale pour les automobilistes. Les prix des carburants ont poursuivi leur ascension. Et l'on nous annonce déjà que cela va continuer, que le prix de l'essence, mais aussi celui du fioul vont subir de nouvelles hausses. Cela va grever un peu plus le budget des plus démunis, alourdissant la facture, déjà lourde, des automobilistes mais aussi la facture de ceux, nombreux, qui utilisent le chauffage au fioul. Et par ricochet, le coût de nombre d'articles, notamment ceux transportés par la route.

Dans le même temps, on nous apprend que les trois sociétés pétrolières qui dominent le marché mondial, BP, Exxon et Shell, ont réalisé des bénéfices records. Ceux d'Exxon ont progressé de 116 % par rapport à la même période de 1999. Ceux de Shell plus modestement n'ont progressé, eux, que de 95 %. Quant à ceux de BP, ils ont triplé. En ce qui concerne la société française, TotalFina-Elf, elle ne publiera ses résultats qu'en septembre. Mais tous les augures prédisent qu'elle ne sera pas en reste et aura largement réussi à éponger les bavures (financières), conséquences du naufrage de l'Erika. Ces comparaisons sont édifiantes, et choquantes. À tel point que Fabius, le ministre des Finances en titre, a cru nécessaire d'y aller de sa petite colère, montrant du doigt les compagnies pétrolières, les accusant d'abuser de leur situation et décidant

même d'alerter officiellement le Conseil de la concurrence pour qu'il enquête sur les mécanismes de fixation du prix de l'essence. Il s'agirait de vérifier, a-t-il prétendu, qu'il n'existerait pas d'ententes déloyales entre ces groupes ni de pratiques illicites de leur part.

Cette décision n'a pas eu l'air d'émouvoir les représentants des groupes pétroliers, qui en ont connu d'autres, toutes aussi inopérantes. Ils ont répliqué aux propos de Fabius qu'ils ne faisaient que subir les lois du marché – dans ce cas il vaudrait mieux dire, en profiter. Cela n'est pas contestable. Ils se sont même offert le luxe de renvoyer la balle dans le camp du gouvernement, disant que si l'utilisateur payait cher l'essence à la pompe, l'État y était pour beaucoup, puisque, comme chacun sait, une grande partie du prix des carburants à la pompe est constituée par les taxes. Responsabilité partagée, donc. Mais cela ne constitue pas une excuse, ni pour les uns, ni pour les autres.

Quoi qu'il en soit, les profits des sociétés pétrolières ont encore de beaux jours devant eux. Tout d'abord parce qu'il faudra attendre de longs mois avant que les investigations du Conseil de la concurrence aboutissent, si elles aboutissent. Et il est plus improbable encore qu'en ce cas elles soient suivies d'effet. De toutes façons même sanctionnées, ces compagnies disposent de quoi faire face.

Les affairistes de tout poil

savent d'ailleurs qu'ils n'ont pas grand-chose à craindre du gouvernement, ni de ses « coups de gueule », ni de ses commissions d'enquête qui n'ont d'autre fonction que d'amuser la galerie. Pourtant, rien n'empêcherait un gouvernement, qui en aurait la ferme volonté, d'imposer que les sociétés pétrolières ne puissent pas agir à leur guise. Rien ne l'empêcherait de les taxer lourdement (au lieu de taxer les consommateurs). Il n'y aurait pas besoin, pour agir de la sorte, de mettre en place une lourde machinerie administrative, purement décorative. Nul besoin d'enquêtes car les preuves formelles existent : les compagnies pétrolières rançonnent, au su et au vu de tous, à la fois les populations des pays producteurs et les consommateurs.

Mais elles ne sont pas les seules. Il en va des « abus » des sociétés pétrolières, comme des abus de tous les trusts, qui réalisent de fabuleux bénéfices. Cela ne les empêche pas de licencier, d'imposer une intensification des conditions de travail, de réduire les salaires. C'est-à-dire de gonfler leurs profits au détriment de la population laborieuse.

Alors cette colère simulée de Fabius à l'adresse des compagnies pétrolières prend place dans une comédie bien réglée, qui ne vise nullement à changer la donne.

Pour que cela change vraiment il faudrait que les travailleurs décident d'entrer en scène et prennent en charge collectivement la défense de leurs intérêts.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

UNEDIC : POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX... COMME EN 1789!

50 personnalités, membres de partis de gauche, PCF, PS ou LCR, des associations de chômeurs et des syndicats, CGT, Sud, CGC mais aussi CFDT, ont lancé la semaine passée un appel pour des états généraux de l'UNEDIC et une renégociation du système d'assurance-chômage.

Cet appel veut promouvoir un contre-projet à celui du MEDEF approuvé par les directions fédérales de la CFDT et de la CFTC. Contrairement à celui des patrons, il demande une amélioration réelle de l'indemnisation des chômeurs, (alors que 60% d'entre eux ne perçoivent actuellement aucune indemnité) et des mesures qui favorisent leur retour à un emploi stable. Des objectifs qui ne peuvent qu'être approuvés par tous les travailleurs, chômeurs ou pas.

D'autant plus que l'appel des 50 part d'une nécessité : que tous les partis et les organisations, tous les militants et les travailleurs ayant ou non un emploi, bref que tous ceux qui refusent les diktats du MEDEF puissent se retrouver et lutter tous ensemble.

Faire échec au MEDEF... et au gouvernement

Malheureusement ces objectifs affirmés des signataires, et derrière eux de leurs organisations, en cachent peut-être un autre, moins avouable, celui de cautionner le gouvernement.

Ainsi ils adressent leurs félicitations à celui-ci, sous prétexte qu'il vient de refuser les propositions du MEDEF et de la CFDT. Comme si ce refus avait à voir avec les intérêts des chômeurs ou des salariés!

Oubliées les déclarations d'une Martine Aubry « tout à fait favorable au Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (le PARE) dans sa philosophie »? Ignoré que la « fronde » du gouvernement consiste seulement à donner le temps aux « partenaires sociaux » de trouver un compromis un peu plus facile à faire avaler par les militants syndicalistes?

Souvenons-nous du « bras de fer » entre le gouvernement et les patrons au sujet des 35 heures : la soi-disant fermeté de Jospin et Aubry face à Seillière a finalement abouti à une loi cadre qui laisse les mains libres aux patrons pour aggraver flexibilité et précarité.

Car toute la politique mise en œuvre par Jospin favorise l'enrichissement des plus riches. Pour preuve, l'évaluation de la fortune des 500 patrons les plus riches de France est passée de 799 à 1 259 milliards de francs entre 1999 et 2000, soit plus de 63%! Alors que les valeurs boursières ont progressé de 51% en 1999, les salaires sont restés quasiment bloqués. Et il faut les menaces des travailleurs de Cellatex ou de Bertrand Faure pour que le gouvernement fasse mine de s'émouvoir des plans de licenciements qui continuent.

Et si les chiffres du chômage diminuent, c'est autant grâce à une certaine reprise économique, qui ne doit rien au gouvernement, qu'à une marginalisation d'une fraction des chômeurs qui disparaissent des comptes de l'UNEDIC, comme les RMIstes dont le nombre a augmenté de 4,6% en 1999. Et on peut retrouver du travail et rester pauvre : la part des salariés gagnant moins de 3 650 francs par mois est passée de 5% en 1983 à 10% en 1997, atteignant près de 2 millions de personnes.

Retenons tout de même que pour ces 50, « la mobilisation des chômeurs, des salariés, des gens de gauche, des démocrates, de tous les citoyens est indispensable ».

Oui, il serait indispensable que toutes les luttes partielles des travailleurs et des chômeurs convergent vers un mouvement d'ensemble, seul capable d'imposer au patronat et au gouvernement l'interdiction des licenciements, l'embauche des travailleurs précaires ou une augmentation générale des salaires.

Oui, il serait indispensable que les travailleurs mettent le nez dans les comptes de l'UNEDIC comme ceux des entreprises. Alors, il serait possible de résorber le chômage, en partageant le travail jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun travailleur sans emploi. D'ici là, ce serait justice que tous les chômeurs soient indemnisés et les minima sociaux augmentés de 1 500 francs.

Rappelons-nous qu'en 1789, c'est l'irruption des masses dans la vie politique qui a fait reculer les inégalités et renversé le pouvoir de Seillière de l'époque, plus que la réunion des Etats Généraux...

Editorial des bulletins d'entreprises *L'Étincelle* du lundi 14 août 2000, publiés par la Fraction.

Au sommaire du numéro 10 (juillet-août 2000) de *Convergences Révolutionnaires*, édité par la fraction *L'Étincelle* de Lutte Ouvrière et la Tendance *Révolution*! de la Ligue Communiste Révolutionnaire : un dossier sur l'immigration, des articles sur les relations LO/LCR, l'offensive antiouvrière du Medef...

Pour se procurer ce numéro (10 F) ou s'abonner (60 F les 6 numéros, 100 F d'abonnement de soutien) écrire à Lutte Ouvrière, fraction *L'Étincelle*.

Leur société

Immigration clandestine : FERMER LES FRONTIÈRES OU EN FINIR AVEC LA MISÈRE ?

Lundi 14 août, dix-huit Centrafricains, dont des enfants, passaient en jugement au tribunal de Bobigny. Accusés de n'avoir pas de papiers en règle pour entrer en France, ils avaient été refoulés à l'aéroport mais avaient refusé de monter dans l'avion devant les ramener en Centrafrique. Finalement, le tribunal n'a accordé qu'un permis de séjour de huit jours à quatorze d'entre eux, les quatre autres étant maintenus dans la zone d'attente (de l'expulsion) de l'aéroport de Roissy.

Ce jugement vient s'ajouter à une liste déjà très longue de faits divers concernant l'immigration clandestine. La veille, dimanche 13 août, près de Dijon, trente-trois immigrés clandestins kurdes, hommes, femmes et enfants, étaient découverts enfermés dans un camion cadencé, en route pour la Suède, via l'Allemagne. La semaine précédente, deux autres véhicules où s'entassaient des immigrants étaient arrêtés aux frontières et un bateau était arraisonné au large de l'Espagne, dans le golfe de Gascogne, avec une cinquantaine de personnes à bord, à moitié mortes de faim et d'épuisement.

Dans le même temps, en France, le ministère de l'Intérieur annonçait fièrement la mise au point d'un appareil pour détecter le gaz carbonique, appareil qui permettrait dorénavant de déceler une présence humaine dans le chargement d'un camion. Cet appareil, utilisé depuis peu à Douvres, interdit désormais aux candidats à l'immigration, de se cacher dans les véhicules à destination de l'Angleterre.

Mais quels que soient les moyens employés, quelles que soient les barrières (et la nature elle-même en a mis un grand nombre) et les obstacles dressés par les gouvernants des pays riches, rien ne pourra empêcher certains, parmi les populations des pays pauvres, de tout risquer, jusqu'à leur vie et celle de leur famille, dans l'espoir d'échapper à la misère, à la faim, au dénuement. Des jeunes Africains ont été jusqu'à se cacher dans les cavités des trains d'atterrissage des avions longs-courriers ; des familles africaines, nord-africaines, venues d'Asie ou d'Albanie, confient leur vie à des

passagers sans scrupules ; et quand ce n'est pas la mort qui est au bout de la route, ce sont ces hommes de police et de loi des grandes puissances qui refoulent. Sans oublier que pour ceux qui réussissent à franchir tous les obstacles, c'est une vie de clandestin, dans l'insécurité permanente et en butte à tous les arbitrages, qui les attend.

Le capitalisme, la richesse, se sont développés dans quelques pays, d'Europe et d'Amérique principalement, au prix du pillage et de l'exploitation du monde entier, pillage et exploitation qui se poursuivent encore aujourd'hui. Pour les trois quarts des pays de la planète, la rançon en est l'immense misère dont est victime la majorité de leurs populations. Et c'est cette misère qui pousse toujours plus d'hommes et de femmes à tenter de rejoindre, dans n'importe quelles conditions, les pays riches.

Face à la détermination des immigrants, toutes les mesures que pourront prendre les gouvernants pour barricader leurs territoires, aussi cruelles et inhumaines qu'elles soient, resteront inopérantes. Elles ne feront tout au plus que rendre plus difficiles et plus dangereuses encore les routes de l'immigration clandestine, sans rien changer à la misère immense qui l'alimente.



L'intervention de la police contre les sans-papiers à l'église Saint-Bernard en août 1996.

SANS-PAPIERS : MANIFESTATION LE 19 AOÛT

C'est le 23 août 1996 que les gendarmes brisaient à la hache les portes de l'église Saint-Bernard à Paris pour en évacuer les sans-papiers qui s'y trouvaient.

La coordination nationale des sans-papiers organise une manifestation pour rappeler à l'occasion de cet anniversaire que le problème aujourd'hui n'est toujours pas réglé, et pour rappeler

encore une fois l'exigence de la régularisation de tous les sans-papiers et de l'abrogation des lois Pasqua-Debré-Chevènement.

Samedi 19 août
à partir de 14 heures
à Paris,
place de la République

Lutte Ouvrière soutient cette manifestation.

Les méfaits du glycol :

DANS LES ENTREPRISES, LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION, ÇA N'EXISTE PAS

Une enquête est actuellement menée par un organisme spécialisé dans la santé du travail et par la CGT auprès des salariés de l'usine IBM de Corbeil-Essonnes, qui ont été en contact, pendant des années dans leur travail, avec des éthers de glycol. Ces solvants, toxiques, utilisés dans l'usine jusqu'en 1994, pourraient être à l'origine de malformations embryonnaires, d'avortements spontanés ou de cancers des testicules. D'ailleurs aux Etats-Unis, cent vingt-huit procès sont engagés par des employés contre IBM pour les mêmes motifs.

Cela fait près de vingt ans que plusieurs études ont révélé la toxicité de ces produits, interdits pour certains dans les années 1980 aux Etats-Unis. En France, il a fallu attendre 1997 pour que quatre d'entre eux, les plus nocifs, soient interdits d'emploi... mais seulement lorsqu'ils sont utilisés comme produits ménagers grand public. En revanche, son utilisation reste toujours répandue dans les entreprises, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'électronique

ou des industries mécaniques. Du coup environ un million et demi de salariés sont exposés à ces produits.

Le ministère de l'Emploi, suite à l'affaire d'IBM, prévoit de publier, en octobre, trois décrets concernant les éthers de glycol, mais uniquement pour en réglementer partiellement l'utilisation. Car malgré les risques encourus par les travailleurs qui les utilisent, il n'est pour l'instant pas question de les interdire. Comme à chaque fois, c'est la santé des profits qui passe avant la santé des travailleurs

Les services de Martine Aubry, qui promet de promulguer les décrets en question, au ministère de la Santé, relèvent que si ces futurs décrets « pourront limiter l'exposition de certains utilisateurs professionnels des glycols, (ces mesures) demeurent trop fragmentaires »... Voilà qui n'est guère encourageant.

Et bien qu'une étude officielle de l'INSERM sur le sujet ait, en 1999, mis en évidence les dangers encourus, pour en arriver à réglementer, et encore partiellement, l'utilisation

du glycol, il aura fallu la mobilisation des travailleurs d'IBM.

C'est la même attitude qu'on a constatée à chaque fois que se sont opposés les intérêts des salariés et ceux des entreprises. Les gouvernements tiennent à préserver, tant qu'il est possible, les intérêts financiers de ces dernières. Que ce soit pour l'amiante dont l'interdiction n'a été finalement décidée qu'en 1996 avec ce désastre humain, que constituent les dizaines de milliers de morts à venir. Mais aussi, d'une façon plus générale sur tout ce qui concerne la protection des salariés au travail.

On évoque, à juste titre, le principe de précaution à propos de l'alimentation, en usant ou abusant de l'expression « bonne

et mal bouffé ». On s'inquiète, toujours à juste titre, des pratiques polluantes des agriculteurs ou des automobilistes, mais on est moins volubile lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux trusts chimiques produisant les engrais et aux constructeurs automobiles. Et surtout on est moins prolix et moins directif lorsqu'il s'agit de pourchasser une pollution tout aussi nocive, voire dangereuse. Celle que subissent les travailleurs quotidiennement, toute une vie, dans les entreprises.

Plus question, dans ces cas, d'invoquer le principe de précaution. Les patrons peuvent invoquer le secret commercial et de fabrication pour cacher la teneur des produits toxiques employés et ainsi cacher leurs

activités d'empoisonneurs et destructeurs de la santé de centaines de milliers d'hommes et de femmes.

Ainsi il est caractéristique qu'aujourd'hui, malgré toutes les avancées technologiques, on assiste à une recrudescence des accidents du travail et des maladies professionnelles liées aux muscles et aux articulations, qui sont directement liées à l'intensification du travail et aux baisses d'investissements des employeurs dans les outillages d'assistance. La protection des salariés face aux dangers qui les menacent au travail ne sera, comme elle a toujours été, que le résultat d'un rapport de force.

M. L.

Le Monde / vendredi 11 août 2000

6 / LE MONDE / VENDREDI 11 AOÛT 2000

FRANCE-SOCIÉTÉ

Des solvants toxiques soupçonnés de provoquer des malformations embryonnaires

La nocivité des éthers de glycol est connue depuis plusieurs années

Des procès aux Etats-Unis et une enquête lancée en France mettent en cause l'utilisation de solvants toxiques, les éthers de glycol, dans les chaînes de

semi-conducteurs de la compagnie IBM notamment. Ils provoqueraient des avortements spontanés, des malformations embryonnaires et une baisse de la

qualité du sperme chez les personnes qui y sont exposées. A la suite d'une enquête de l'Inserm un plan d'action avait été lancé en France fin 1999.

LES ÉTHERS de glycol sont-ils à la santé ce que les CFC (chlorofluorocarbones) furent pour la couche d'ozone, des poisons déléterés dont il est difficile de trouver des substituts ? Ces solvants utilisés, notamment, dans les usines IBM aux Etats-Unis et en France, pour la mise au point de puces d'ordinateurs, pourraient être responsables de cancers et de graves malformations embryonnaires. Cent vingt-huit procès ont été engagés aux Etats-Unis par des employés s'estimant victimes de ce produit. En France, une enquête est menée parmi les employés de l'usine IBM de Corbeil-Essonnes qui utilise les mêmes produits.

Les éthers de glycol sont employés pour remplacer les solvants habituels, jugés trop nocifs et inflammables, notamment dans les chaînes de semi-conducteurs. On en utilise près de 30 000 tonnes par an en France. Il en existe plus de trente sortes, répartis en deux grandes familles : les dérivés de l'éthylène-glycol et ceux du propylène-glycol. Dès 1994, le toxicologue André Cicolalla, à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), dépendant du ministère de l'Environnement, lançait ce cri d'alarme : « D'après les études sur le rat dont nous disposons et les observations faites chez des employés d'usines de peintures ou de vernis ex-

po-homonaux de certains éthers de glycols. C'est en particulier le cas du méthylglycol, dont plusieurs scientifiques américains ont souligné la perturbation du cycle ovarien chez la femme. Ces données seraient même à rapprocher, selon ces experts, de la baisse de fertilité observée chez des employées de l'industrie américaine des semi-conducteurs exposées aux éthers de glycol.

L'usage des glycols en milieu professionnel reste légal, exposant un million et demi de personnes à des risques

Malgré plusieurs études et l'interdiction de certains glycols dans les années 80 aux Etats-Unis, il faut attendre le 7 août 1997 pour que, en France, un arrêté du Secrétariat d'Etat à la Santé interdise la mise sur le marché et l'importation de quatre d'entre eux, les plus toxiques : le méthylglycol, l'éthylglycol et leurs mé-

Mais surtout l'absence de substituts industriels à ces précieuses mais redoutables substances. Le problème pour les CFC, destructeurs de la couche d'ozone, ne se posait pas en d'autres termes dans les années 70. Jusqu'à ce que le législateur impose aux industriels la recherche active de substituts.

Accompagnant le décret de 1997, les pouvoirs publics ont lancé une série d'études coordonnées par l'Inserm afin de vérifier ces risques et leur impact professionnel. En attendant ses conclusions, en 1999, l'Inserm a recommandé de réviser la classification en matière de danger pour neuf éthers de glycol et de poursuivre les investigations sur quatorze autres. Le 26 octobre 1999, dans un communiqué commun, les ministères de la Santé et de l'Environnement ont alors demandé que ces nouvelles évaluations se fassent à l'échelle européenne (ce qui est en cours pour deux glycols aux Pays-Bas) et que les industriels concernés réalisent des essais de mutagenicité, de cancérogénicité et de toxicité pour la reproduction. Ce devrait être le cas pour cinq glycols.

Les pouvoirs publics ont également annoncé que l'utilisation des éthers « sera limitée ou strictement contrôlée et rigoureusement encadrée en milieu professionnel, en s'appuyant sur une application stricte du principe de

prévention et françaises ont déjà classé l'un d'entre eux en catégorie 2 (« substances dangereuses ») faisant l'objet de précautions d'emploi. Un autre est en cours de classification à Bruxelles, et les sept derniers font l'objet d'études complémentaires à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Ces glycols pourraient alors être réexaminés par les experts de la Commission européenne d'ici la fin de l'année.

Dans un communiqué rendu public mercredi 9 août, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité annonce la « parution prochaine de textes réglementaires permettant de renforcer la protection des travailleurs » ainsi qu'une « interaction totale d'opérations de toutes les agences concernées ». Le danger pour la reproduction a également été souligné par la ministre de la Santé Martine Aubry qui a également annoncé une amélioration de la « surveillance médicale des salariés et des salariés, de même que la traçabilité des expositions ».

« Si ces mesures pourront limiter l'exposition de certains utilisateurs professionnels des glycols, elles demeurent trop fragmentaires, à l'image de nos connaissances sur l'impact de ces éthers », précise un spécialiste du ministère de la Santé qui pointe, par exemple, les risques d'exposition pour les bricoleurs du dimanche utilisant ces substances toxiques sans le savoir et donc sans protection adé-

Transport aérien : DES PASSAGERS VOLÉS

La pratique du « surbooking » ou « surréservation » se généralise dans le transport aérien. Au fil des années, elle a pris de plus en plus d'ampleur. L'opération consiste à vendre plus de tickets sur un vol que de places disponibles, ce qui permet aux compagnies aériennes de compenser un taux de désistement pouvant atteindre, selon elles, entre 20 et 25%.

Résultat : cet été, de nombreux passagers se sont retrouvés dans l'impossibilité de prendre l'avion sur lequel ils avaient pourtant réservé leur place et parfois, depuis longtemps ! Il faut croire que ce chiffre de 20% de désistement est exagéré. Les compagnies aériennes le reconnaissent d'ailleurs implicitement puisque, pendant les périodes de

vacances, elles proposent régulièrement aux voyageurs, à l'aéroport, au moment même de leur départ, de déplacer celui-ci de quelques heures, voire d'un jour, moyennant – quand même – un dédommagement financier. Le tout afin, paraît-il, de gérer l'imprévu...

Bien sûr, cela ne règle rien et n'évite pas le mécontentement des passagers qui n'ont pas pu embarquer, ni celui du personnel qui se retrouve en première ligne pour tenter d'expliquer aux voyageurs qu'ils ne peuvent pas prendre leur avion alors qu'ils ont leur billet en main.

Des incidents se sont multipliés tout l'été, jusqu'à des jets de chariots sur les employés de la part de passagers mécontents ! Le personnel d'escala

même dû travailler sous la protection de gardes du corps, voire de CRS. Et le ras-le-bol des employés a entraîné deux jours de grève la semaine passée.

Les directions des compagnies aériennes sont entièrement responsables de ces conditions de travail insupportables ainsi que des mésaventures survenues aux voyageurs. Elles n'ont qu'un seul objectif : la rentabilité maximum de chaque vol. En revanche, elles ne se sentent pas tenues d'assurer le contrat minimum pour lequel le passager a payé : fournir le produit (la place) vendu. Cela s'appelle tout simplement de l'escroquerie.

L'attitude des compagnies aériennes relève de la même logique que celle qui sévit de plus en plus dans tous les ser-

vices publics et qui veut que la rentabilité passe avant la qualité du service rendu. On peut faire en effet un constat comparable pour les trains ou les métros qui ne sont certes pas « surbookés » mais qui sont bondés. Au nom de cette même logique de la rentabilité, pourquoi pas, demain, supprimer au dernier moment des trains, des avions, des autocars, sous prétexte qu'ils ne seraient pas suffisamment pleins ?

« Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous », proclame un slogan publicitaire. Sauf que ce partage n'est pas équitable. D'un côté la rentabilité financière, de l'autre la dégradation du service rendu !

Roger BERTRAND

États-Unis : Des dizaines de milliers de travailleurs des télécoms en grève

Le tiers des salariés du géant américain de la téléphonie, Verizon, sont en grève depuis le 6 août. Cela représente pas moins de 87 000 travailleurs, et 500 piquets de grève différents d'un bout à l'autre du pays. Ces salariés exigent la limitation des heures supplémentaires et la sécurité de l'emploi.

Comme quoi, dans la « nouvelle économie » comme dans l'ancienne, il n'y a pas d'autre voie que la lutte pour se faire entendre par le patronat !

Espagne

BRAS DE FER MEURTRIER ENTRE L'ETA ET LE POUVOIR CENTRAL

Les attentats successifs organisés par l'ETA, l'organisation séparatiste basque, dominant actuellement l'actualité en Espagne. Le fait que les commandos de l'ETA frappent un jour un représentant du Parti Populaire (le PP, le parti de droite au pouvoir), un autre un représentant du PSOE (le parti socialiste), ou encore, à vingt quatre heures d'intervalle, un représentant du patronat basque lié au parti nationaliste modéré (le PNV) puis un militaire basque, crée un sentiment d'insécurité. L'ETA apparaît, cette fois encore, capable d'agir partout en Espagne, en Andalousie, à Madrid ou

ailleurs. Et cela inquiète. Car en plus des attentats réussis, il y a tous les attentats manqués ou ceux qui n'ont pas entraîné mort d'homme parce que l'ETA a choisi de prévenir au dernier moment les autorités. Cet été sanglant rappelle à beaucoup la vague d'attentats de l'année 1980 au cours de laquelle 118 personnes avaient été tuées, tout comme est présent dans les mémoires le souvenir de l'explosion d'une bombe dans un supermarché de Barcelone en 1991 qui avait fait 21 morts, que l'ETA avait présenté ultérieurement comme une erreur dont elle s'était excusée.

• L'escalade terroriste de l'ETA : UNE IMPASSE POUR LA POPULATION DU PAYS BASQUE

Cette nouvelle offensive de l'ETA alimente en Espagne un large rejet du terrorisme en même temps qu'un sentiment anti-basque qui contribue, en retour, à renforcer, parmi une partie de la population basque proche des séparatistes (souvent des jeunes ou des moins jeunes appartenant aux couches populaires), l'idée que le seul moyen de faire évoluer la situation est de s'en prendre, par la violence s'il le faut, à tous ceux qui se servent de leur pouvoir dans l'État espagnol ou dans le gouvernement autonome basque, pour maintenir le Pays Basque sous la tutelle du pouvoir central.

Quel contenu donnent à la notion d'indépendance ou de séparatisme ceux qui suivent l'ETA, votent pour ses représentants ou simplement manifestent pour les soutenir? Il est difficile de le savoir. Les représentants politiques de l'ETA parlent de la constitution d'un État basque incluant le Pays Basque actuel, la Navarre et les provinces basques du Nord situées en France. Ils tentent de mettre sur pied une sorte d'Assemblée représentative de l'ensemble de ce Pays Basque élargi et composée d'élus (conseillers municipaux ou députés) de ces différentes provinces. Ils projettent de constituer à partir de cet organisme une sorte de gouvernement basque démocratique. Mais ces objectifs correspondent-ils aux aspirations de la population basque? Cela s'oppose-t-il aux intérêts et aux aspirations de tous les non basques qui vivent au Pays Basque? Ce sont autant de questions qui restent sans réponse. Car si les résultats des séparatistes aux élections, qui oscillent entre les 12 et 18% montrent qu'ils disposent d'une adhésion certaine — ce que confirme d'ailleurs l'importance de certaines manifestations, ainsi que l'agitation de la jeunesse des quartiers populaires —, il est tout aussi certain qu'une partie de la population du Pays Basque ressent la politique de l'ETA comme une menace qu'elle vit dans la crainte.

Le fossé de sang que les dirigeants de l'ETA sont en train de creuser ne vise pas seulement à séparer le Pays Basque du reste de l'Espagne mais il contribue à opposer au sein du Pays Basque ceux qui se sentent basques à ceux qui, venant d'autres régions parfois depuis bien longtemps, se disent andalous, galiciens, cas-

tilans ou espagnols. Nombreux sont ceux qui au Pays Basque ne parlent pas le Basque, même si cette langue est devenue depuis plus de quinze ans la langue officielle. Que pensent ces hommes et ces femmes de l'indépendance du Pays Basque? Quelle place les nationalistes de l'ETA s'approprient-ils à leur donner? Quelles garanties démocratiques prévoient-ils? Cela n'est pas le problème des dirigeants de l'ETA qui volontairement, travaillent à élever au sein du Pays Basque une frontière entre basques et non basques. Certains laissent entendre que si demain une consultation devait avoir lieu sur le statut ultérieur du Pays Basque, seuls seraient admis à voter ceux qui, quelle que soit leur région d'origine, choisiraient de se revendiquer de la nation basque. Quels seraient alors les droits des autres? On n'en est sans doute pas là. Mais ces éléments sont bien significatifs des orientations politiques des dirigeants de l'ETA.

Créée en 1959, en opposition à la politique très modérée du PNV face à la dictature franquiste, l'ETA a gagné son crédit et sa place dans la société basque en se montrant capable de tenir tête au pouvoir de Franco pendant les 27 ans qui suivirent. Pendant quelques années ses dirigeants se sont revendiqués à la fois du nationalisme basque et confusément d'idées socialisantes à la mode dans les années 1970. Mais dès ses origines, l'ETA a été un parti séparatiste radical recourant au terrorisme et dont la force a toujours reposé sur un appareil militaire qui échappe à tout contrôle, y compris de la part des forces sur lesquelles il s'appuie. Les dirigeants de ce courant lié à une partie non négligeable de la population a pour projet la mise en place d'un pouvoir échappant au contrôle de la population. Les choix politiques et sociaux des dirigeants de l'ETA sont des choix antidémocratiques et réactionnaires qui contribuent à enfermer la population du Pays Basque dans un ghetto. Il est possible que dans un proche avenir de tragiques affrontements aient lieu avec le pouvoir central. Et les tensions actuelles peuvent engendrer demain une véritable guerre civile entre basques et non basques, entre partisans et non partisans du séparatisme.

• LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS SUCCESSIFS DU POUVOIR CENTRAL

La responsabilité de la situation dramatique dans laquelle se trouve dès aujourd'hui le Pays Basque n'est néanmoins pas à mettre en premier lieu au compte de l'ETA. Et il semble d'ailleurs que cette appréciation soit partagée dans divers secteurs de l'opinion de la population en Espagne.

En effet, même si la politique de l'ETA est largement dénoncée, l'heure n'est visiblement plus aux vastes manifestations unitaires qui, à diverses reprises et notamment, en 1997, au lendemain de l'enlèvement puis de l'assassinat de Miguel Angel Blanco (un conseiller municipal du PP), réunissaient dans la rue des centaines de milliers de personnes défilant derrière les leaders de tous les grands partis, ceux de droite comme ceux de gauche. Il y a certes encore des manifestations unitaires mais elles ne réunissent que quelques milliers voire quelques dizaines de milliers (mais rarement plus) de per-

sonnes. C'est que depuis lors, bien des espagnols ont perdu confiance dans la capacité des partis traditionnels à trouver une solution au problème basque.

Les révélations concernant l'affaire des GAL, ces groupes paramilitaires illégaux mais liés au ministère de l'Intérieur et chargés par les dirigeants de l'État espagnol de traquer les séparatistes, ont jeté un discrédit sur le PSOE au pouvoir de 1982 à 1996. Un discrédit d'autant plus important que les responsables du PSOE, et en premier lieu Felipe Gonzalez ont nié pendant des années, des faits pourtant avérés depuis longtemps. Les fréquentes déclarations va-t-en-guerre des dirigeants de la gauche au pouvoir de 1982 à 1996 puis celle des dirigeants de la droite actuellement au pouvoir affirmant que grâce à la politique ferme et musclée du gouvernement l'ETA n'avait plus la force d'agir est démentie par les faits

récents. Et l'absence de toute négociation sérieuse pendant les treize mois de trêve apparaît aux yeux d'une fraction de l'opinion comme une occasion manquée de la part du pouvoir dont l'intransigeance a entraîné une nouvelle escalade de la violence.

Aujourd'hui la politique du parti d'Aznar, le PP, clairement exprimées par les dirigeants de ce parti conservateur est délibérément provocante.

D'une part, en effet, Aznar multiplie les menaces concernant l'organisation à court terme d'une expédition punitive impitoyable contre l'ETA, ce qui semble avoir pour effet de resserrer les liens entre l'ETA et sa base, en particulier les jeunes les plus radicaux. Et d'autre part le PP a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de mettre la main sur le gouvernement autonome du Pays Basque, en précisant qu'il n'envisage rien moins que de mettre l'actuel ministre de l'Intérieur de l'État espagnol, Jaime Mayor Oreja (un symbole de la politique répressive du gouvernement central), au poste de chef de ce gouvernement basque. Vis-à-vis de l'ETA, il s'agit là d'une attitude qui ne peut qu'attiser l'hostilité des nationalistes et en particulier des séparatistes vis à vis du gouvernement de Madrid. Enfin Aznar ne cache pas que pour parvenir à ses fins le PP devra déboulonner le parti nationaliste modéré, le PNV, au pouvoir au Pays Basque depuis vingt ans et qui dirige le gouvernement basque grâce à une alliance complexe (aujourd'hui « gelée » mais non rompue) avec les séparatistes.

Pour parvenir à ses fins, Aznar, partisan d'élections anticipées, exige des dirigeants du PNV qu'ils rompent toute relation avec les séparatistes qui ne veulent pour leur part pas se mettre en porte à faux vis-à-vis d'une base électorale qui souvent oscille entre le PNV et l'ETA. C'est pour tout cela que jusqu'à présent le PNV, bien qu'il ait été victime de plusieurs attentats de la part de l'ETA, a répété à plusieurs reprises qu'il refusait de provoquer une telle rupture avec l'ETA.

Par ailleurs, le PP essaie d'entraîner le PSOE dans son sillage, entre autres dans le but de composer une coalition des partis nationaux qui auraient plus de chance de

gara

Alvaro Amann: «Si se quiere eliminar el peaje, hay que cambiar los Presupuestos»

ETA anuncia el final del alto el fuego en vigor desde setiembre de 1998

Los adivinos del tiempo en el oráculo de las isobaras

Una mano tendida para superar el maltrato

Noviembre 1999: l'ETA annonce la fin de la trêve en vigueur depuis septembre 1998.

INTRAL

constituer une majorité que le seul PP, mais aussi pour ne pas prendre le risque de voir le PSOE se rapprocher des nationalistes modérés. Or sur ce terrain aussi, le PP rencontre des résistances. Car si le PSOE cautionne la politique du gouvernement au Pays Basque, il se dit favorable à une politique souple vis-à-vis du PNV, acceptant notamment que des discussions s'ouvrent sans que le PNV ait rompu tous ses liens avec les séparatistes.

Les manœuvres politiques sont multiples, et pour la plupart secrètes mais il est clair que du côté du PP, comme du côté du PSOE il n'y a aucune volonté d'ouverture permettant de s'orienter vers un règlement politique du problème basque.

En ce sens les partis dits « nationaux » comme le PP ou le PSOE, sont fidèles à la politique qu'ils ont menée depuis la fin du franquisme. Car si une autonomie assez large a été donnée au gouvernement autonome basque, dans le domaine de la police, de l'enseignement, des impôts, de l'administration, aucun dirigeant politique du gouvernement espagnol n'a accepté d'envisager sérieusement de régler le problème basque en acceptant de considérer les dirigeants de l'ETA comme des interlocuteurs avant qu'ils aient déposé les armes. Et même quand l'ETA a décrété une trêve, il y a trois ans, aucune discussion n'a été entamée. Ni le PSOE, ni le PP qui se sont succédé au pouvoir depuis 18 ans n'ont accepté de discuter de la possibilité d'une consultation de la population du Pays Basque sur le statut du Pays Basque et de la Navarre. Aucun d'eux n'a accepté de satisfaire la revendication très populaire au Pays Basque du rapprochement des prisonniers basques. Et il est certain que cette intransigeance a contribué et contribue à justifier la violence et le radicalisme de l'ETA auprès de tous ceux qui sont hostiles au pouvoir de Madrid et qui pensent que la seule façon de faire reculer ce pouvoir central est de créer un rapport de force en semant si besoin est la terreur et la violence aveugle.

La situation au Pays Basque aujourd'hui est dramatique pour la population de cette région. Mais elle contribue aussi à tirer d'une certaine façon toute la société espagnole en arrière. Elle isole les travailleurs qui vivent au Pays Basque, elle développe les préjugés nationalistes, elle relègue au second plan de nombreux autres problèmes qui concernent l'ensemble de la classe ouvrière d'Espagne, celui du chômage, de la précarité, des reculs imposés à la classe ouvrière par un patronat offensif contre lequel la classe ouvrière du Pays Basque, de Castille, d'Andalousie ou de Catalogne a besoin de toute sa force et de son unité.

Chili

La Cour suprême du Chili vient de décider, après bien des hésitations, de lever l'immunité parlementaire de Pinochet. Une immunité que le dictateur s'était octroyée, en se faisant nommer sénateur à vie, ce qui devait le protéger de toute poursuite judiciaire.

Mais ce bourreau du peuple chilien, cet assassin de militants et de travailleurs sera-t-il pour autant jugé, et condamné? Rien n'est moins sûr. Car ses défenseurs se sont déjà lancés dans une bataille de procédure qui promet d'être longue, comme nous laisse l'imaginer celle, interminable, que l'on a connue, ici, en France, à l'occasion de l'affaire Papon. Mais au-delà même de cet aspect formel, d'autres signes laissent prévoir que l'affaire peut fort bien ne jamais aboutir. En admettant que la justice chilienne ait l'audace, ou même la simple honnêteté d'aller au bout de son choix initial.

Car, quelques instants à peine après que la Cour suprême eut rendu publique sa décision, les chefs des différents corps d'armée chiliens se sont démonstrativement rendus au domicile de l'ex-dictateur pour l'assurer de leur fidélité, protestant contre l'injustice qui serait faite à Pinochet. Ce qui ne manque pas d'une amère saveur, concernant un homme qui ne se souciait guère de formalisme judiciaire pour ordonner ou laisser commettre les exécutions, et pas seulement les

PINOCHET JUGÉ AU CHILI ?

quelques centaines dont font état les actes d'accusation, une infime partie de celles dont lui et ses sbires se sont rendus coupables.

Une fraction de l'opinion se réjouit de la décision de la Cour suprême. En particulier ceux qui ont subi, directement ou indirectement, les méfaits de la dictature. Pour eux, cela représente une revanche, même si elle n'est que symbolique. Mais de là à en conclure que ce serait, enfin, le triomphe du droit face à l'arbitraire des dictateurs ou que, comme certains n'hésitent pas à l'écrire, que les dictateurs n'auraient désormais qu'à bien se

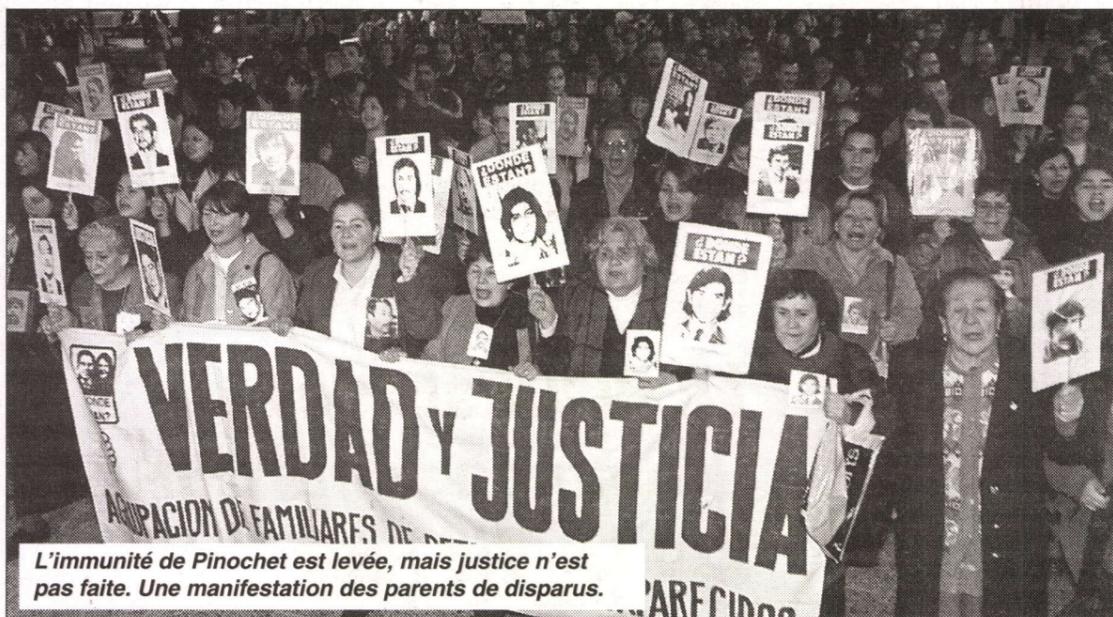
tenir, c'est pour le moins abusif.

Dans ce concert de propos lénifiants, la palme revient aux représentants des grandes puissances – la France, la Grande-Bretagne, et surtout les États-Unis. Aurait-on oublié que si Allende, qui pourtant ne menaçait en rien l'ordre impérialiste, ni même l'ordre social et économique au Chili, est tombé sous les coups de la soldatesque de Pinochet, c'est avec la complicité active, voire à la suite des directives des dirigeants des États-Unis? Car ces gens-là ne répugnent pas à user de ces hommes de mains que sont les

dictateurs lorsqu'il s'agit de garantir les intérêts des grandes sociétés contre la population pauvre. Pinochet en est un exemple, mais ce n'est pas le seul, ni le premier, ni malheureusement le dernier.

Mettre hors d'état de nuire les dictateurs – et pas seulement après coup, après qu'ils ont commis leurs forfaits – ne relève ni des tribunaux ni des grandes puissances, mais de la capacité de la population à s'organiser pour imposer ses droits et faire respecter ses intérêts.

J.-P.V.



Russie

Le 8 août dernier, un attentat a tué 8 personnes et en a blessé une centaine d'autres, en plein Moscou. Juste un an auparavant, le 9 août 1999, Eltsine présentait à la télévision Poutine qui, nommé Premier ministre, promettait de « liquider le terrorisme », alors que la guerre reprenait dans le Caucase et en Tchétchénie.

Depuis des années, le pouvoir russe se sert du séparatisme des dirigeants tchétchènes pour faire des Tchétchènes des boucs émissaires, censés faire oublier tous les maux du pays à la population russe. Ainsi, cet automne, Poutine a lancé une seconde guerre de Tchétchénie dans l'espoir, sinon de mettre un point d'arrêt aux tendances centrifuges qui écartèlent la Russie et paralysent le pouvoir central, du moins de tenter de réaligner l'union sacrée derrière lui.

APRÈS UN AN DE POUTINE

L'opération semble faire long feu à en croire même les sondages officiels qui enregistrent l'impopularité croissante de cette guerre parmi la population russe. Quant à tenir militairement la Tchétchénie... Dernier épisode en date : on vient d'annoncer que le maire pro-russe de Grozny a failli être assassiné par une bombe désamorcée in extremis.

Dans les hautes sphères de l'État, les choses ne vont pas mieux pour Poutine. Promettant la « dictature de la loi » lors de son élection, il avait annoncé vouloir restaurer l'autorité du centre sur le pays et sur son propre appareil d'État.

Évidemment, c'était plus vite dit que fait. C'est ce que montre, à son niveau, le maire de Moscou, Loujkov, pourtant grand perdant des dernières élections législatives et présidentielle, qui vient de réussir à obliger l'État à lui céder ses parts dans le géant automobile Moskvitch, alors que le nouveau gouvernement de Poutine avait clamé vouloir mettre au pas les barons de la bureau-

cratie et briser leur emprise sur l'économie.

On en a eu un exemple encore plus net, cet été, dans la farce des poursuites engagées contre ceux que l'on appelle les « oligarques ». Ces fondés de pouvoir des clans rivaux qui dirigent l'État russe et qui tiennent des pans entiers de l'industrie et de la finance se retrouvèrent presque tous, du jour au lendemain, inculpés de privatisation illégale, de dissimulation fiscale, d'évasion de capitaux. L'un deux se retrouva même en prison. Et puis, on a annulé ou suspendu les poursuites, Poutine ayant dû faire amende honorable face aux représentants des clans politico-financiers qui mettent l'État en coupe réglée.

En province, Poutine a aussi essayé de s'imposer aux gouverneurs et présidents des 89 « sujets de la Fédération de Russie » qui ont transformé leurs régions en fief quasi-indépendant de Moscou.

Début mai, il a signé un décret nommant sept super-préfet (de

l'armée et de la FSB, l'ex-KGB) pour contrer les gouverneurs et édicté une loi les privant de leur immunité judiciaire. La Douma (la Chambre des députés, où Poutine dispose d'une forte majorité) a entériné ces mesures, mais pas le Conseil de la fédération où siègent les gouverneurs. Ceux-ci ont fait savoir qu'au cas où Poutine tenterait de passer en force, la Conseil de la Fédération bloquerait les « réformes » annoncées par Poutine, et d'abord celles destinées à faire rentrer de l'argent des impôts. Le président du Tatarstan a ajouté que Poutine pouvait décider ce qu'il voulait, cela ne changerait rien tant que les gouverneurs et présidents locaux ont d'emprise sur leur fiefs...

Il n'a donc fallu que quelques mois à Poutine, le prétendu « homme fort », pour n'apparaître guère moins faible que son prédécesseur Eltsine face aux puissances rivales qui font la pluie et le beau temps à la tête de la Russie et des régions.

Pierre LAFFITTE

Alstom
La Courneuve
(93)

UN DÉLÉGUÉ RÉINTÉGRÉ

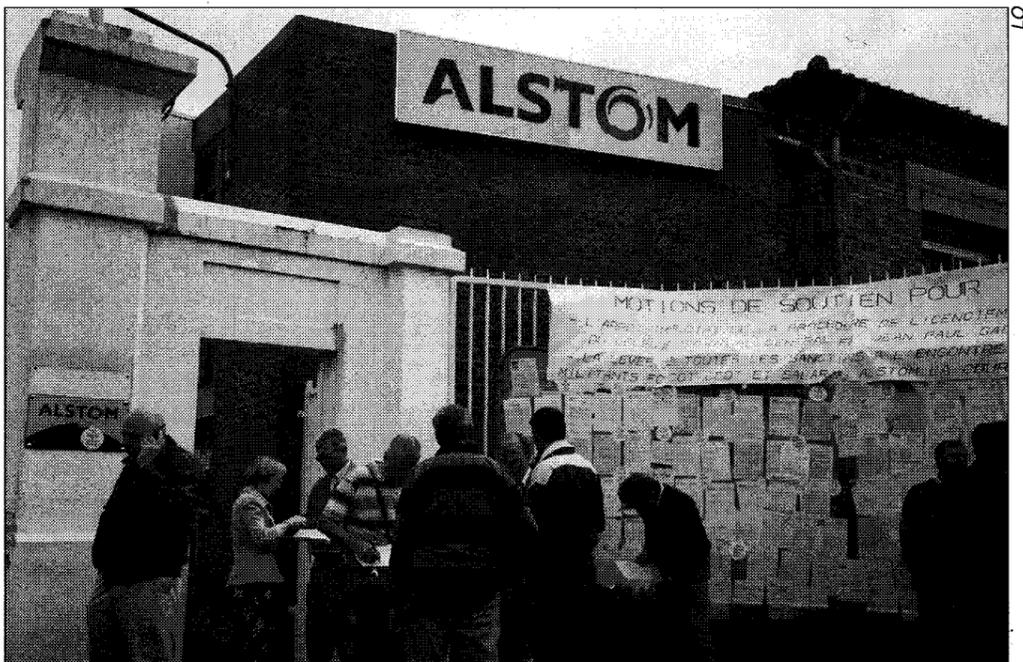
Suite au débrayages et aux mouvements de grèves contre les suppressions d'emplois et les licenciements que les annonces de la direction laissent prévoir pour la période à venir, et qui concernent un tiers des effectifs dans la division Alstom-Energie, la direction de LCA - l'un des trois établissements du site de la Courneuve - engageait, fin juin, une procédure de licenciement à l'encontre du délégué central de FO, J.-P. Gady, dessinateur dans cet établissement.

Couverte par la direction centrale de l'Alstom, la direction de LCA s'obstinait et maintenait sa décision, en dépit de multiples débrayages sur le site, d'une grève de plusieurs jours à LCA et des Travaux extérieurs (un autre établissement de la Courneuve).

Cette opération de diversion, fondée sur des prétextes qui ne tenaient pas debout, a finalement

fait long feu. Le 8 août, l'annonce a été faite que notre camarade était réintégré, après que l'inspecteur du travail eut annoncé par courrier qu'il se prononçait contre ce licenciement.

Les travailleurs du site présents en cette période ont reçu la nouvelle avec satisfaction. En effet, malgré la période de congés, les syndicats du site n'étaient pas restés l'arme au pied. Depuis l'annonce de la mise à pied de notre camarade, plusieurs centaines de prises de position contre le licenciement, exigeant la réintégration de Jean-Paul Gady arrivaient (et continuent d'arriver) à la direction générale, venant de syndicalistes de tous les horizons, de travailleurs, de retraités, d'élus politiques. Par ailleurs, 66 696 F sont parvenus au comité de défense mis sur pied au moment de la grève.



Tout le monde a le sentiment que cette réintégration, qui était la moindre des choses, est un élément dans le bras de fer avec la direction. Pour autant, cette dernière n'a pas abandonné sa volonté de mener à bien son plan de restructuration. Les procédures engagées dans cette perspective ne sont pas abandonnées. La lutte contre ces projets reste donc d'une brûlante actualité.

Car il ne faudrait pas l'oublier, Alstom est une des grandes entreprises de ce pays qui réalise des bénéfices fabuleux, grâce aux subsides et aux commandes de l'Etat (ferroviaire, nucléaire, naval). Il n'est pas tolérable que cette entreprise puisse ainsi licencier massivement, aussi bien à Belfort qu'à la Courneuve, ou même carrément fermer toute une entreprise comme Lys-lez-Lannois, près de Lille.

Le refus du licenciement de J.-P. Gady est une bonne chose. Mais ce n'est pas pour autant que les dirigeants d'Alstom doivent se sentir quittes. Ils n'en n'ont pas fini avec leurs salariés, avec tous ceux dont ils voudraient se débarrasser d'une façon ou d'une autre. C'est sur ce terrain-là aussi qu'il faut les faire reculer.

Correspondant LO

Alstom
Belfort

LA BOURSE (des commandes d'Etat) OU LA VIE (des ouvriers licenciés)

Pendant la période creuse des congés, plus d'une centaine d'intérimaires travaillent, ainsi que des entreprises sous-traitantes, au bobinage par exemple. Des ouvriers d'Alstom-Charleroi ont même été envoyés pendant cette période sur Belfort. Motif officiel : trop de travail en cours.

Et puis, comme chaque été, des jeunes scolaires - enfants du personnel - font connaissance avec l'usine. Mais la moindre des choses serait de prendre le temps qu'il faut pour garantir leur sécurité, ce qui n'est pas le cas : depuis juillet, il y a déjà eu six accidents - coupures plus ou moins graves - dans la seule tôlerie.

Enfin, la direction a fait une demande de dérogation pour autoriser le travail pour le week-end du 15 août. Pour une entreprise qui a annoncé en début d'année plus d'un millier de suppressions d'emplois à Belfort, cette période creuse s'annonce particulièrement pleine.

En tout cas pendant ce temps, les procédures des plans de licenciements prévus continuent. Cela justifie le chantage permanent des dirigeants

d'Alstom vis-à-vis des pouvoirs publics. Dernier épisode de ce feuilleton : l'Etat vient de passer une commande TGV à deux niveaux. La direction d'Alstom-Transport a donc annoncé que cette commande permettait de réduire de 62 le nombre de suppressions d'emplois prévues. Et de rajouter que s'il y a d'autres commandes dans l'avenir, on pourra encore revoir à la baisse les suppressions d'emplois...

Correspondant LO

France
Télécom

UN RACKET INADMISSIBLE

La direction de France Télécom a conseillé aux agences locales, dans les villes où il y a un nombre important de factures téléphoniques impayées, d'imposer aux usagers qui demandent l'ouverture d'une ligne le choix suivant : acquitter une caution de 1 400 F, ou accepter de payer leur facture par prélèvement automatique.

Cette chasse soupçonneuse aux mauvais payeurs n'est rien moins qu'une chasse aux pauvres, (c'est, comme par

hasard, le département populaire de Seine-Saint-Denis qui serait le plus concerné). Les syndicats SUD et CGT avaient déjà relevé cette pratique, il y a quelque temps. Les médias viennent d'en reparler parce que, dans certaines zones, les agences France Télécom ont appliqué cette mesure à tous les nouveaux clients, sans distinction.

Le principe de cette caution est pénalisant, mais particulièrement pour les petits budgets. Ceux qui sont à la recherche d'un loge-

ment locatif doivent déjà débours 3 à 4 loyers au départ. Dorénavant, il leur faudra verser, en plus, 1 400 F à France Télécom, s'ils veulent le téléphone!

C'est que France Télécom n'est pas là pour faire du social! Ce géant du téléphone (qui se disait il y a peu encore au service du public), fait la guerre aux pauvres et donne la priorité absolue, désormais, aux actionnaires, à ses spéculations boursières et aux milliards de profits.

S.L.

Peugeot-Sochaux

MÊME EN AOÛT LES PROFITS NE SONT PAS EN CONGÉS

C'est la première année que l'usine ne s'arrête que trois semaines, et comme c'est une première, le patron a tout fait pour qu'il n'y ait pas de grogne. Ceci dit, en ce qui concerne les travaux de maintenance effectués pendant les congés annuels, il s'est arrangé pour faire faire en trois semaines ce qu'il programmait habituellement en quatre; en particulier, en mettant en place des chantiers de nuit.

Sur le site travaillent 160 entreprises extérieures, ce qui représente pour l'ensemble plus de 2 000 travailleurs, dont les deux tiers travaillent en journée et un tiers en équipe de nuit. C'est aussi la première fois

qu'au cours des deux premières semaines de congés, des voitures ont été expédiées. Là aussi, Peugeot a fait son beurre.

Comme les années précédentes le travail pendant les congés signifie souvent une insécurité plus grande. Ainsi par exemple, au Ferrage, un ouvrier d'une entreprise extérieure a perdu une partie d'un doigt en réglant la course d'un robot.

Le travail reprend lundi 21 août, avec la présence des scolaires, et toujours plus de 2 000 intérimaires. Tout cela sur fond de départs d'anciens, et par contre-coup, d'une productivité qui ne cesse d'augmenter.

Correspondant LO

Un accident de plus à OPK

Un travailleur a été victime d'un accident à OPK. Il a 5 côtes cassées. Il est tombé sur une palette parce qu'il était en équilibre instable pour faire passer des fils provenant du râtelier d'une RJS.

Ce nouveau matériel a été monté en un temps record mais les équipements entre le râtelier et la calandre ne sont pas les mêmes que ceux montés précédemment sur une machine semblable. Par exemple, il

n'y a pas de passerelle qui nous permette d'intervenir en toute sécurité. Alors, tout a été fait à l'économie et on doit faire de la gymnastique pour passer les fils, au risque de tomber, et on monte là où on peut.

Pour Michelin, la rentabilité d'abord, la sécurité ensuite.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Michelin-Cholet du 7 août 2000.

Assistance
Publique-
Hôpitaux
de Paris

LES ACCORDS AUBRY, CE N'EST VRAIMENT PAS UNE MANNE

Au titre des accords Aubry, qui ont suivi les mouvements de grève de fin 1999 et début 2000, les hôpitaux de l'A. P. ont reçu chacun une ou deux dizaines d'emplois destinés à grossir les services de suppléance,

c'est-à-dire les pools de remplacements. Ce saupoudrage est partout sans rapport avec les besoins réels des établissements.

Les crédits correspondant à ces emplois ont été attribués en juin.

Et c'est là qu'on a vu les limites de la «générosité» du gouvernement. En effet, ces crédits n'ont pas été calculés en année pleine, c'est-à-dire sur 12 mois, mais seulement sur 8 mois, de mai à décembre; de la sorte,

les crédits de personnel des établissements pour l'année 2000 n'augmentent que d'un demi pour cent en moyenne.

Comment mieux faire voir que rien n'a changé dans la politique de restrictions de l'Etat?



Hôpital
Beaujon-
Clichy
(92)

Lits fermés et manque de personnel: UN ÉTÉ GALÈRE

L'hôpital Beaujon, après bien des années de réduction de sa capacité, compte encore 592 lits. Mais cet été, 130 à 180 lits sont fermés dans la période du 30 juin au 15 septembre.

Il y a belle lurette que de telles fermetures ne sont plus calculées sur la baisse de fréquentation saisonnière, observée les années précédentes, mais par la pénurie en effectif. Déjà, en temps normal, le personnel est au plus juste dans les salles; lorsque toute une partie prend ses congés annuels, la solution de l'administration est de réduire le nombre de lits.

La logique voudrait que l'embauche temporaire de remplaçants d'été pallie ces difficultés, mais ça n'est pas le cas. L'Assistance publique n'autorise qu'un nombre dérisoire de remplacements, insuffisant pour couvrir ne serait-ce que la moitié des absences liées aux congés annuels, aux congés bonifiés ou de maternité.

Du coup, des jeunes embauchés le 1^{er} août pour faire l'aide-soi-

gnant, se trouvent trois jours plus tard dans une salle, seuls avec une infirmière. On imagine sans peine la panique de ces remplaçants qui n'ont aucune expérience de l'hôpital et pas la moindre formation. On comprend aussi le surcroît de travail que cela provoque pour l'infirmière, obligée de leur dire à chaque minute ce qu'ils doivent faire. Dans le service d'orthopédie, telle a été par exemple la situation dans deux salles sur trois. Pourtant les cadres n'ont pas hésité à demander au seul aide-soignant en poste, bien qu'il ait déjà le plus grand mal à assurer tout le travail dans sa propre salle, d'aller surveiller et aider les jeunes des autres antennes. En général, ces responsables doivent croire que nous pouvons nous cloner!

Et puis, ce n'est pas parce que l'administration ferme des lits que les gens cessent de tomber malades. Alors, les surveillants font preuve de la plus grande imagination pour faire reculer les limites du possible!

En chirurgie vasculaire, les

malades excédentaires sont couchés dans une antenne fermée. Il n'y a donc pas de poste de soins à proximité, pas de sonnette, etc. Et c'est au personnel de l'antenne voisine de se soucier de ces malades, quand il le peut.

En hépatologie, un lit a été rajouté dans des chambres où il y en a déjà trois. Bien sûr, les branchements ordinaires (oxygène, etc.) n'existent pas pour ce patient en surplus. Et, comme il faut tout de même sortir les lits pour emmener les malades en examen, les cadres se livrent à de savants calculs, mettant au fond les personnes dont on pense qu'elles n'auront plus besoin d'être déplacées. On dirait le retour aux salles communes dans l'espace d'une seule chambre.

Il est choquant que l'administration essaie de se tirer d'affaire en fermant des lits avec les conséquences que cela implique pour le personnel présent, et les risques que cela comporte pour les malades.

Correspondant LO

CAF
Roubaix
(59)

NON À L'ACCUEIL MARATHON

A la CAF de Roubaix, une collègue s'est vu reprocher d'avoir reçu un allocataire pendant plus d'une heure, pendant laquelle elle s'est démenée pour contacter différents services afin d'obtenir une avance de 800 F à cette allocataire dans le besoin.

C'est que, que ce soit à la CAF de Roubaix ou dans n'importe quelle autre, les directeurs ont signé avec le ministère un contrat d'objectifs qui comprend, notamment, la réception en 30 minutes.

Cette mesure a, dans certains cas, des avantages pour les allocataires qui parfois auraient pu attendre plusieurs heures. Mais pour obtenir ce résultat, quels sont les moyens mis en œuvre?

Aucun. Car il faudrait tout bonnement du personnel supplémentaire pour atteindre cet objectif. Mais comme ça n'est pas le cas, les guichetiers doivent répondre en un minimum de temps, sans avoir le temps d'écouter les difficultés des familles ou de les diriger vers d'autres services sociaux. Les guichetiers, pour les directions des CAF, doivent être les marathoniens de l'accueil, et c'est

uniquement de cette façon qu'elles pensent atteindre l'objectif des 30 minutes.

À la CAF de Paris, la direction nous a fait savoir que nous devons être professionnels. C'est-à-dire: les familles ont des droits ou elles n'en ont pas. Nous ne devons pas sortir de ce cadre, ne pas entendre les difficultés financières des familles, ne répondre expressément qu'à des questions CAF. Là encore, c'est le rendement qui prime tout.

Les agents de la CAF de Roubaix ont bien raison de faire grève une heure par jour en soutien à leur collègue et contre l'aggravation de leurs conditions de travail.

Pour que l'attente soit diminuée et qu'il y ait un accueil de qualité, il faut que les agents puissent prendre le temps d'examiner les dossiers et de répondre à toutes les questions des familles.

Et pour cela, c'est du personnel supplémentaire qu'il faut, à la CAF de Roubaix, et dans les autres CAF.

Correspondance

Rhodia-
Chalampé
(Haut-Rhin)

Les industries chimiques nécessitent un entretien permanent. C'est le cas à l'usine Rhodia (ex-Rhône-Poulenc) à Chalampé. Ces travaux sont effectués par des entreprises extérieures lors d'arrêts de production. Pendant ces périodes, il s'effectue des travaux très importants, souvent destinés à assurer une augmentation de la productivité, c'est-à-dire démontage des vieilles tuyauteries, et remontage en un diamètre supérieur.

Pour perdre le moins possible de journées de production, Rhodia impose chaque année des délais de plus en plus raccourcis aux entreprises extérieures. Cela nous met, nous salariés, dans des situations invivables: nous sommes tiraillés entre notre besoin de sécurité, celui de faire du travail de qualité, et la pression qui s'exerce sur nous pour que nous travaillions vite. Nous sommes obligés de faire onze ou douze heures par

jour, voire plus, pour respecter les délais imposés par l'usine. On escalade les tuyaux, on les lève avec des cordes, habillés de harnais, casques et lunettes de sécurité de 7h30 du matin jusqu'à parfois 20 heures.

Éviter les accidents de travail sur le site, ce ne serait pas multi-

plier les surveillances toute la journée comme c'est le cas en ce moment; ce serait rallonger les périodes d'arrêt, quitte à ce que cela coûte plus cher. Mais cela, Rhodia ne le fera pas spontanément!

Correspondant

SURCHAUFFE À L'USINE

Thomson-CSF: Chiche!

Le 27 juillet dernier, Thomson-CSF a édité en diffusion générale une note pour le moins inhabituelle!

En effet le directeur des ressources humaines, à la suite du rachat de RACAL, dit souhaiter «une plus grande simplicité dans les rapports du travail...» Il a donc décrété que: «le vendredi sera désormais jour informel, avec des tenues vestimentaires plus décontractées...». La direction se met à nous dire quand et comment il faut

s'habiller. Il y a quelques années la direction faisait la chasse aux femmes qui portaient des pantalons ou - horreur! - des minijupes...

D'autre part la direction ajoute que «par ailleurs l'usage des prénoms et du tutoiement est encouragé». La seule chose qui pourrait nous tenter c'est d'aller «le jour informel» et «en tenue décontractée» demander très formellement à nos responsables: «Dis donc Paulo, c'est quand que tu nous refilles de la rallonge?»

Il y a 80 ans

AOÛT 1920 :

L'ÉCHEC DE L'ARMÉE ROUGE EN POLOGNE

Le « miracle de la Vistule », c'est ainsi que fut appelée par ses vainqueurs la bataille qui, le 15 août 1920, permit à l'armée polonaise de repousser les soldats de la Russie soviétique parvenus aux portes de Varsovie.

L'emploi de ce terme traduit les craintes du dirigeant polonais Pilsudski et de ses semblables devant la situation créée dans toute l'Europe de l'Est par la victoire de la révolution russe. L'espoir qu'elle avait suscité parmi les ouvriers, les paysans et les soldats du monde entier avait entraîné une vague de soulèvements et de grèves dans de nombreux pays. Elle s'était traduite en particulier en Europe Centrale par une victoire temporaire de la révolution en 1919 en Hongrie et, dans les autres États, par une agitation populaire croissante, comme en Pologne depuis la reconstitution de l'État polonais fin 1918.

Dans cette partie de l'Europe, la révolution russe et la défaite de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie à la fin de la guerre de 1914-1918, avaient en effet donné lieu à la naissance de nouveaux États. Ceux-ci correspondaient parfois, mais pas toujours exactement, à des aspirations nationales des populations auparavant opprimées par les grands Empires ; mais ils correspondaient surtout, et c'était là le but de leur création, à la volonté des impérialistes vainqueurs de la guerre de 1914-1918, de démanteler les États de leurs anciens adversaires et de créer des marches (sortes de zones-tampons) politico-militaires pour contenir l'expansion révolutionnaire et combattre la révolution russe.

L'État polonais s'était donc reconstitué fin 1918 après presque deux siècles de disparition, et il n'avait, dans ses premiers temps, qu'une existence bien faible. Différentes bandes nationalistes polonaises, qui avaient constitué en toute hâte chacune leur propre armée, issues des différents fronts parfois ennemis de la Première Guerre mondiale, se précipitaient sur ces territoires vides d'État et d'administration qu'étaient l'ancien morceau allemand de la Pologne, l'ancien morceau austro-hongrois, l'ancien morceau russe. Leurs rivalités et leurs affrontements faisaient et défaisaient, sans cesse et de façon chaotique, leurs alliances et les gouvernements polonais.

Il n'est donc pas surprenant qu'une partie de la population polonaise ait regardé avec plus d'espoir du côté de la révolution russe que du côté du jeune État polonais, sous la houlette de Pilsudski, socialiste mais hostile à la révolution. Et cela sans doute d'autant plus que pour le mouvement ouvrier, comme pour les militants eux-mêmes, tout leur passé récent était fait de liens humains et militants avec le mouvement ouvrier révolutionnaire russe comme avec le mouvement allemand.

La classe ouvrière polonaise participa à la montée révolutionnaire d'Europe centrale. De

la fin 1918 à juin 1919, la Pologne se couvrit donc de Conseils ouvriers. Dans le bassin minier de la Dombrowa, en Silésie, une grande grève éclata en mars 1919, et une Garde rouge y fut créée, immédiatement combattue par les troupes de l'État polonais. Mais le jeune Parti Communiste polonais, né en décembre 1918, devait dans les Conseils partager son influence avec celle du PPS, le vieux Parti Socialiste gangrené par le nationalisme et dirigé par Pilsudski, qui faisait tout pour les éliminer. Le mouvement des Conseils s'affaiblit, et ceux-ci s'éteignirent au début de l'été 1919, avec cependant des mobilisations qui persistèrent, comme la grève des ouvriers agricoles lors de la récolte des pommes de terre à l'automne 1919.

Au printemps 1920, le mouvement se ranima. La reprise économique favorisait la réouverture des entreprises, et des luttes ouvrières éclataient partout, dirigées par les syndicats souvent animés par des militants communistes.

Ce ne sont cependant pas ces événements qui furent la cause de l'affrontement entre les soldats polonais et l'Armée rouge : depuis février 1919, Pilsudski avait lancé son armée dans une guerre contre le jeune état soviétique. Il agissait poussé par la France, dont la mission militaire en Pologne aidait directement son armée - c'est d'ailleurs en ces circonstances que de Gaulle débuta sa carrière d'officier supérieur. Mais il agissait aussi en proclamant son intention de recréer une « grande Pologne », comprenant entre autres la Lituanie et la

Biélorussie, et surtout parce qu'il n'avait aucune confiance dans les intentions des armées blanches russes de laisser, si elles gagnaient, une quelconque existence à la Pologne.

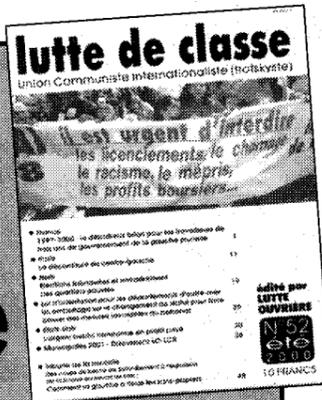
En avril 1920, Pilsudski s'empara de Kiev, en Ukraine soviétique. L'Armée rouge décidait alors de briser les troupes blanches polonaises et, en quelques semaines, parvenait aux portes de Varsovie. Mais ce n'était qu'un succès momentané. Rassemblant toutes ses forces, l'armée polonaise empêchait les troupes soviétiques d'entrer à Varsovie, et les repoussait loin à l'est. Son succès était dû en partie à des erreurs militaires de l'Armée rouge, mais surtout au fait que, loin de provoquer un développement de la révolution en Pologne, ces événements avaient permis à Pilsudski de jouer sur les réflexes nationalistes.

Bien des années après, Trotsky écrivait sur ces faits dans *Ma vie* : « Les événements

d'une guerre et ceux d'un mouvement révolutionnaire de masse ont différentes mesures. Là où les armées en action comptent par journées et semaines, le mouvement populaire se calcule d'ordinaire en mois et années. Si l'on ne tient pas compte exactement de cette différence des vitesses, les roues dentées de la guerre ne peuvent que casser les roues dentées de la révolution, et non pas les mettre en mouvement ».

La défaite était lourde de conséquences. Car elle n'était pas fatale que pour le mouvement ouvrier polonais, soumis à la terreur blanche. Elle était aussi lourde de conséquences pour l'avenir, dans la mesure où elle s'inscrivait dans la longue série d'événements qui allaient priver l'URSS, et avec elle, tout le mouvement ouvrier révolutionnaire, des possibilités qu'aurait ouverte l'extension de la révolution.

Nelly MEYER



Au sommaire de Lutte de Classe n°52 (été 2000)

- **France 1997-2000** : le désastreux bilan pour les travailleurs de trois ans de gouvernement de gauche plurielle
 - **Italie** La déconfiture du centre-gauche
 - **Haïti** Elections fabriquées et encadrement des quartiers pauvres
 - **Loi d'orientation pour les départements d'outre-mer** Un emballage sur le changement de statut pour faire passer des mesures favorables au patronat
 - **Etats-Unis** L'argent public transformé en profit privé
 - **Municipales 2001** Discussions LO-LCR
 - **Tribune de la minorité** Des coups de hache de Saint-Bernard à l'expulsion de la Bourse du Travail de Lille, comment la gauche a floué les sans-papiers
- Prix : 10 F - Envoi contre 12 F en timbres.

LES BROCHURES DU CERCLE LÉON TROTSKY

Dernières brochures parues :

- N° 84 : Les Partis communistes aujourd'hui (Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 novembre 1999)
- N° 86 : Mondialisation, OMC, Seattle, qu'y a-t-il de changé dans le capitalisme ? Les révolutionnaires et le réformisme de crise (Exposé du Cercle Léon Trotsky du 25 février 2000)
- N° 87 : De l'URSS à la Russie de Poutine (Exposé du Cercle Léon Trotsky du 12 mai 2000)

Prix : 10 F - Envoi contre 12 F en timbres par brochure.

**Bonnes feuilles
de « Paroles de prolétaires »
d'Arlette Laguiller**

Nous poursuivons cette semaine la publication d'extraits du livre d'Arlette Laguiller, *Paroles de Prolétaires*, paru au printemps 1999. Ce livre rassemble de nombreux témoignages de travailleurs illustrant ce qu'est aujourd'hui encore la condition de la classe ouvrière.

Du chapitre intitulé *Intérim, CDD et précarité*, nous avons extrait le témoignage de Jean-Louis, qui a derrière lui une carrière de dix années de travailleur intérimaire comme électro-mécanicien.

« Je suis électromécanicien. Pour mon premier contrat, il a fallu que j'achète ma caisse à outils et mes chaussures de sécurité pour avoir la mission. Coût : 920 francs. C'était à prendre ou à laisser : si je ne les avais pas achetées, je n'avais pas la mission.

Quand on commence une mission, en principe, on doit avoir un contrat dans les deux jours. Dans les faits, c'est bien rare qu'on l'ait au début de la mission. C'est plutôt au bout d'une semaine, parce qu'ils veulent pouvoir nous renvoyer du jour au lendemain si on ne fait pas l'affaire.

Autre problème fréquent : la prime de précarité. Quand on a un contrat en intérim, légalement, à la fin du contrat, on doit toucher une prime de précarité. Eh bien, très souvent (pas seulement dans des petites entreprises locales, mais aussi dans des grandes sociétés), on essaie de ne pas te la payer. On te fait un contrat de trois mois par exemple. Si au bout des trois mois on te le renouvelle, on te dit que puisqu'on te l'a renouvelé, les trois mois précédents tu n'étais pas en précarité. Ils essaient comme cela de te carotter cette prime. Ils y arrivent d'ailleurs souvent. Moi, par exemple, on a essayé de me faire le coup. J'avais eu une mission de six mois. Une fois celle-ci arrivée à son terme, on m'a refait une autre mission de six mois, en me disant : « Mais non, vous n'avez pas droit à la prime de précarité sur les six premiers mois, vous n'êtes pas précaire, puisque on vous a refait un autre contrat. » La responsable de l'agence avait le texte sur la table, disait-elle. Elle avait l'air absolument sûre d'elle et un tel aplomb que je l'ai un peu crue. Je me suis renseigné, je l'ai rappelée et elle s'est mise en colère en disant : « Vous n'avez qu'à passer à l'agence, j'ai le dossier sur la table, il est consultable. » J'ai vérifié de nouveau. J'ai encore rappelé... et j'ai quand même réussi à toucher cette prime. Elle s'est dégonflée, mais c'est une pratique qui se fait de plus en plus.

Autre type de petite magouille désagréable pour les intérimaires : le plus souvent les missions sont interrompues entre Noël et le jour de l'An. C'est ce que nous on appelle

« la prime de Noël et du jour de l'An » parce qu'on se retrouve sans mission et qu'on ne touche évidemment pas les Assedic, à cause du délai de carence de six jours.

Même technique pour les jours fériés : il n'est pas rare de voir la mission s'arrêter la veille et recommencer le lendemain. A chaque fois, on perd la journée.

Une chose désagréable aussi dans la vie de tous les jours d'un intérimaire, c'est le problème des restaurants d'entreprise. On a rarement accès à ceux-ci. Par exemple, j'ai eu des missions pour des entreprises qui travaillent en sous-traitance pour Renault. Mais je n'ai pas eu accès à la cantine Renault. C'était interdit. Alors on est obligé de casse-croûter, de pique-niquer. J'ai eu le même problème dans une grande papeterie : pas de restaurant non plus, ni de salle pour faire chauffer la gamelle.

J'ai même travaillé dans une entreprise où il n'y avait rien du tout, pas même de distributeur à boissons. On passait la journée à souder avec des gros pistolets de soudure, cela donnait évidemment soif, et il fallait qu'on vienne avec notre bouteille personnelle. Le patron avait dit que s'il installait des distributeurs d'eau, on y passerait notre vie ! Il est vrai que quand cette usine a été ouverte, le midi les ouvriers (il n'y avait pratiquement que des jeunes) mangeaient par terre dans les vestiaires. Cela a duré quelque temps, mais il y a eu une telle colère de la part de tous ces jeunes qu'ils ont fini par se mettre en grève, occuper l'usine et créer un syndicat. Depuis, les choses se sont un peu améliorées.

Et puis, il y a le problème de la sécurité, qui est encore moins pris en compte par les patrons quand ils emploient des intérimaires.

J'ai par exemple travaillé sept mois dans une fabrique très connue de yaourts. Un jour, le responsable de tout ce qui était « vannes » vient me chercher en me disant qu'il avait un problème avec son « obus » (un obus, c'est comme un petit obus en caoutchouc qui passe dans les tuyaux quand la production est finie, pour pousser le yaourt qui y reste et ne pas en perdre). Voilà donc mon gars qui me dit : « Tu peux me démonter ça,

s'il te plaît ? » C'était une sorte de petit tuyau dans lequel l'obus était coincé. Je lui dis que je ne l'avais jamais fait. Il me répond : « T'inquiète pas, vas-y, tu prends tes clés et tu dévisses. » J'étais un peu étonné parce qu'il y avait juste une clé de treize à prendre pour desserrer deux vis, et je me demandais pourquoi il ne le faisait pas lui-même. J'ai tout de suite eu la réponse. Dès que j'ai attaqué la deuxième vis le machin m'a explosé à la figure. L'obus en question a traversé le toit de l'usine, y a fait un trou. J'ai quand même eu de la chance : il m'a juste sectionné le bout du nez. Mais si je l'avais pris en plein visage, j'étais bon.

Dans une maison de retraite, j'ai un copain qui, après un choc électrique, est resté inconscient on ne sait combien de temps. Il faisait des branchements, et comme il travaillait tout seul dans les armoires, ce qui est interdit, on l'a retrouvé collé là. Il est resté un an en observation.

Une autre fois, dans une entreprise qui fabrique de l'aggloméré, nous étions deux intérimaires qui devions installer des néons dans un local neuf de l'usine. Le chef voulait qu'on monte avec une échelle sur un mur, dont l'épaisseur était celle d'un parpaing, et qu'on marche ensuite sur le faite de ce mur, à cinq mètres du sol, sans aucune protection, pour aller installer un néon. Nous voilà partis tous les deux en équilibre, avec le néon dans les bras. Mais dès qu'il a fallu lever les bras pour installer le néon, nous étions absolument incapables de le faire, alors nous avons refusé. Le chef est arrivé en disant : « Qu'est-ce que c'est que ça ? moi je le fais ! » Nous lui avons répondu : « Vas-y, monte. » Il n'est évidemment pas monté. Il a loué une nacelle, ce qui coûtait cher pour un néon. Et ce qu'il aurait voulu, c'est que nous, nous prenions des risques pour ne pas avoir à la louer.

J'ai travaillé chez Renault, avec une entreprise de sous-traitance qui s'occupe des ponts roulants. Il y avait une petite poutrelle qui les gênait pour monter un pont. C'était le soir, et ils

« L'INTÉRIM : PRÉCARITÉ ASSURÉE »

Arlette
LAGUILLER



Paroles de prolétaires

Réponses des travailleurs eux-mêmes
à ceux qui prétendent
que la classe ouvrière n'existe plus
Plon

voulaient qu'on fasse très vite. Nous n'étions que deux. Le chef de chantier vient nous voir et nous dit : « Vous montez chacun sur une échelle. » Comme la poutrelle était à trois, quatre mètres du sol, il fallait donc prendre des échelles assez longues, monter dessus, dévisser la poutrelle qui était fixée au plafond. Nous avons dit : « Ça va sûrement être lourd, il faut un palan. » « Non, non, on n'a pas le temps. » Là-dessus, le chef s'en va et nous nous retrouvons tous les deux à devoir démonter ce machin. Nous voilà montés chacun sur une échelle. Je dévisse de mon côté, mon collègue du sien. Nous nous sommes retrouvés avec la poutrelle à bout de bras. Elle était extrêmement lourde et pas question de la lâcher, sinon elle nous tombait sur les genoux. Alors il a fallu descendre des échelles en portant cette poutre sur les bras, alors que nous n'avions rien pour nous appuyer. Le lendemain j'étais incapable de bouger. J'ai eu trois mois d'arrêt de travail. Tout cela pour gagner du temps. »

Pour se procurer, frais de port compris, *Paroles de prolétaires*, envoyer un chèque de 75 F à l'ordre de Lutte Ouvrière à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

RENDEZ-VOUS AVEC LUTTE OUVRIÈRE



Depuis le début de l'été et tout au long des vacances, les caravanes de propagande de Lutte Ouvrière ont sillonné de nombreuses régions et fait étape dans bien des villes du pays. Pour cette deuxième quinzaine du mois d'août, elles seront présentes en Alsace, en Lorraine et en Languedoc-Roussillon, dans les villes indiquées ci-contre et dans la région alentour. Et ces nouvelles étapes seront l'occasion de nouvelles discussions sur les questions qui concernent le monde du travail et sur les réponses qu'il faudrait leur donner afin d'en finir avec les mauvais coups et l'arrogance du patronat, soutenu par le gouvernement.

Partout, à l'occasion des étapes passées, les mêmes inquiétudes se sont exprimées. Malgré l'embellie

dont se félicite le gouvernement Jospin, le chômage pèse lourdement et reste une préoccupation majeure de ceux que nous rencontrons, de même que l'application des 35 heures à la sauce Aubry. En particulier, dans de nombreuses entreprises, où les patrons se croient encore de droit divin, essayant d'empêcher la constitution de syndicats ouvriers et imposant des conditions de travail et de salaire inacceptables, les 35 heures ont renforcé l'arbitraire patronal et généralisé la flexibilité des horaires de travail, pour des salaires faibles.

Les moyens à mettre en œuvre afin d'imposer des salaires décents et des conditions de travail et de vie dignes de ce début du XXI^e siècle ont fait l'objet de bien des discussions. Comment empêcher les

patrons de piétiner les protections inscrites dans le droit du travail grâce aux luttes passées des travailleurs ? Comment interdire que le patronat fasse voler en éclats toute réglementation sociale, et cela avec la complicité de Martine Aubry, Fabius, Jospin et Cie ? Comment faire en sorte qu'enfin, la classe ouvrière réussisse à inverser le rapport des forces en sa faveur et que patrons, petits, moyens et grands, qui s'engraissent sur son dos, reculent ? Toutes ces questions, toutes ces préoccupations étaient au cœur des débats des semaines passées, débats que nous allons poursuivre tout au long de cette fin du mois d'août.

Ne manquez pas ces occasions de discuter avec les militantes et les militants de Lutte Ouvrière !

LORRAINE

Vendredi 18 août
CREUTZWALD
(Moselle), rue de l'Église

Samedi 19 août
FORBACH (Moselle),
parking de l'Hôtel-de-Ville

Lundi 21 août
METZ Borny (Moselle),
place du Marché

Mardi 22 août
METZ, « devant Les Ponts »
Place du 14 juillet

Mercredi 23 août
BRIEY (Meurthe-et-Moselle),
Plan d'Eau, place Niederaussen

Jeudi 24 août
METZ Sablons
(Moselle), place Saint-Livier

Vendredi 25 août
HAYANGE (Moselle),
place Nicolas-Schneider

Samedi 26 août
LONGWY-HAUT
(Meurthe-et-Moselle),
place de l'Hôtel-de-Ville
LONGWY-BAS
(Meurthe-et-Moselle)
à 17 heures, Salon
Petitier de l'Hôtel-de-Ville,
réunion publique avec
Christiane Nimsgern,
conseillère régionale LO

ALSACE

Vendredi 18 août
GUEBWILLER (Haut-Rhin) ;
parking de l'avenue Foch

Samedi 19 et lundi 21 août
COLMAR (Haut-Rhin),
parking Scheurer-Kestner

Mardi 22 août
KAYSERSBERG
(Haut-Rhin), Badhus

Mercredi 23 août
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
(Bas-Rhin), parking
du collège, cité
Libermann

Jeudi 24 août
SELESTAT (Bas-Rhin),
Square Ehm

Vendredi 25 août
SAVERNE (Bas-Rhin),
place du Général-de-Gaulle

Samedi 26 août
SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin),
place de l'Hôtel de Ville

LANGUEDOC

Vendredi 18 août
NARBONNE-PLAGE
(Aude), Front de mer

Samedi 19 août
VALRAS (Hérault),
Terrain du Casino

Mardi 22 et Mercredi 23 août
MONTPELLIER (Hérault),
Place Paul Bec
(Quartier Antigone)

Jeudi 24 août
NIMES (Gard),
Place Saint-Charles
(Boulevard Gambetta)

Vendredi 25 août
SETE (Hérault),
Place Stalingrad

Samedi 26 août
CARNON-PLAGE
(Hérault), parking du
centre administratif

LE PRIX MINIMUM POUR LES PÊCHES N'EMPÊCHERA PAS LES GÉANTS DE LA DISTRIBUTION DE FAIRE LEUR LOI

Devant la colère des producteurs de fruits du Midi qui s'en sont pris à plusieurs reprises ces derniers temps à des grandes surfaces, le gouvernement a décidé d'imposer aux centrales de distribution un prix d'achat minimum pour les pêches et les nectarines, variant de 6 à 8 francs selon les catégories. Cette mesure restera en place durant trois semaines, jusqu'au 24 août.

Les producteurs reprochent aux centrales d'acheter leurs fruits à un prix très bas, sou-

vent en dessous de leur prix de revient à la production... ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de les revendre deux fois plus cher aux consommateurs.

Cette mesure vient s'ajouter à celles prises périodiquement par le gouvernement pour limiter les dégâts concernant les revenus des paysans. L'an dernier, face au même problème, le gouvernement avait décrété le double affichage des prix dans les rayons : prix d'achat et prix de

vente. Si le consommateur pouvait alors calculer combien partait dans les poches des différents intermédiaires - sans d'ailleurs avoir les éléments lui permettant de savoir qui, dans cette différence, empochait la plus grosse part du gâteau - cela n'avait rien changé aux deux bouts de la chaîne, ni pour la rémunération du travail du producteur, ni pour le prix demandé au consommateur.

Peut-être l'imposition d'un prix plancher permettra-t-elle

aux producteurs de fruits d'écouler leur récolte de cette année sans trop de perte. Mais là encore, il s'agit d'une mesure ponctuelle qui ne règle rien quant au fond. Car les paysans, pour écouler leurs marchandises, sont tributaires de la loi du marché, en fait de ces centrales de distribution qui sont celles qui déterminent cette « loi du marché » : elles fixent les prix d'achat, décident de limiter les quantités mises en vente même, et surtout lorsque la récolte est abondante, et

imposent des normes pour les fruits, indépendamment de la qualité, quand elles ne s'approvisionnent pas sur d'autres marchés plus juteux.

Face aux grands distributeurs, l'État ne prend que des mesures symboliques, au coup par coup, quand le mécontentement paysan se fait entendre un peu trop. Mais il ne fait rien qui remette en cause leur mainmise sur la distribution et la part léonine qu'ils prélèvent en fonction de la position déterminante qu'ils occupent. Pourtant, une telle attitude permettrait à la fois au petit producteur de vivre de son travail et au consommateur d'acheter ses fruits à un prix raisonnable.

M. L.